

## Emmanuel Terray

Intervention du 16 mars 2016

Séminaire « Face aux grandes tendances du capitalisme contemporain que peut être aujourd'hui une politique "à gauche"? », séance : Crises et espérances de la démocratie

Qu'appelons-nous aujourd'hui démocratie représentative ?

C'est le fait pour les citoyens de désigner, à intervalles, leurs représentants et leurs gouvernements, au moyen d'un suffrage à bulletins secrets.

Cette capacité nous est présentée comme une condition nécessaire et suffisante de la démocratie.

Or nous ne pouvons pas oublier l'avertissement de Rousseau :

« La souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale ne peut jamais s'aliéner et le souverain qui n'est qu'un être collectif ne peut être représenté que par lui-même. » (Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*, Livre II, chapitre I)

« La loi n'étant que la déclaration de la volonté générale, il est clair que dans la puissance législative le peuple ne peut être représenté [...] À l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus. » (Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat Social*, Livre III, chapitre XV)

De fait, si démocratie signifie gouvernement du peuple par le peuple, il est clair que nous ne sommes pas en démocratie : l'immense majorité du peuple ne participe pas au gouvernement et n'intervient que par le biais de ce vote intermittent.

Bernard Manin a proposé de caractériser notre régime comme une oligarchie élective :

- oligarchie : nous sommes gouvernés par le petit nombre ;
- élective : ce petit nombre est désigné par voie d'élection, et il tire sa légitimité de l'élection.

Toute la question tient dès lors à la distance qui, entre deux élections, sépare l'électeur de l' élu.

On peut imaginer diverses procédures qui les rapprochent : mandat impératif, révocabilité de l' élu, recours au tirage au sort pour certaines fonctions, référendum d'initiative populaire accessible...

On peut remarquer que notre régime les écarte toutes, et fait tout pour assurer entre deux élections une parfaite indépendance de l' élu par rapport à l'électeur.

On en a la démonstration aujourd'hui : une majorité élue sur un programme et des promesses les renie méthodiquement.

La seule sanction à laquelle ils s'exposent est la non-réélection, mais celle-ci tombe après coup, une fois que le mal est fait, et qu'il est souvent irrémédiable.

## VOTE

Mais il convient, plus profondément, de s'interroger sur le principe du vote.

Le vote, c'est la décision attribuée à la majorité des suffrages. Qu'il s'agisse d'une loi ou de l'élection d'un représentant, le principe est le même : est adoptée la loi, est élu le candidat qui remporte la majorité.

Pour Elias Canetti, le vote est un substitut de la bataille. Dans une bataille, à égalité d'armements, c'est le nombre qui l'emporte, la supériorité numérique entraîne la victoire. Le vote est une bataille dans laquelle on fait l'économie des coups, des blessures, des morts, de la violence. On décompte les adversaires comme des poids sur les plateaux d'une balance, et on constate le résultat.

Le problème, reconnu dès l'aurore de la pensée politique par Platon, c'est qu'il n'y a aucun rapport nécessaire entre la supériorité numérique et la justesse de la décision.

On peut soutenir une anthropologie optimiste, penser avec Aristote que plusieurs ont raison contre un seul, ou avec Descartes que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée.

En ce cas la coïncidence entre supériorité numérique et justesse de la décision sera la règle générale.

Malheureusement, il y a là une vue très idéalisée de la situation.

Si l'on en croit les critiques de la loi du nombre, de Platon à Maurras (et la tradition marxiste est elle aussi méfiante : parce qu'elle estime que le parti possède une connaissance scientifique de la situation, et parce que la classe ouvrière est naturellement sous l'influence de la classe dominante) l'expérience historique montre au contraire que :

- le plus grand nombre se décide selon ses intérêts et ses passions du moment ; il ignore l'essentiel du problème et son regard ne va pas au-delà de l'immédiat ;
- le grand nombre est naïf, crédule, vulnérable à la flatterie et à la démagogie.

Dans ces conditions, la coïncidence entre justesse de la décision et majorité est contingente et elle est l'exception.

La supériorité numérique ne garantit donc nullement la vérité ou la justesse du choix.

Dès lors, pourquoi acceptons-nous la décision prise sur cette base ?

Plusieurs réponses sont possibles.

Nous acceptons la décision défavorable parce que le rapport des forces est défavorable : nous rebeller serait aller à la défaite.

Nous acceptons la décision défavorable parce que nous rebeller conduirait à l'affrontement violent, et que nous préférons la paix civile à notre conviction.

Mais cette préférence n'est pas illimitée : dans certains cas nous pouvons au contraire risquer la guerre civile plutôt que renoncer à nos convictions.

En d'autres termes, nous acceptons la décision majoritaire dans certaines limites : il y a des questions que nous soustrayons à son domaine, que nous n'acceptons pas de soumettre au vote.

Une première remarque : dès lors qu'il s'agit de vérité, le vote n'est pas une procédure pertinente pour fonder ou établir une vérité.

Une vérité est établie par voie d'évidence, ou bien par le mécanisme et la démonstration de la preuve, mais le vote en la matière n'a aucun sens.

Le débat scientifique ne progresse pas par voie de vote. De même le vote n'a aucune

compétence pour établir des vérités de fait ; je pense en particulier aux vérités historiques - et aux débats sur les fameuses lois mémorielles.

Autrement dit, le vote ne peut pas trancher entre la vérité et l'erreur, il ne tranche qu'entre des opinions : les opinions sont relatives, elles peuvent être l'une et l'autre fondées, et la décision entre elles est alors une question d'opportunité.

Cependant, même dans le champ des opinions, il y a des opinions auxquelles nous sommes suffisamment attachés pour les soustraire au vote.

Les convictions religieuses - les opinions fondées sur la foi - sont de cette nature. Une communauté religieuse peut fixer son dogme à travers un vote de ses membres, à ses risques et périls ; en revanche il est exclu qu'elle accepte de soumettre ce dogme au suffrage des non-croyants.

Mais certaines opinions philosophiques sont également soustraites au vote.

Je prends l'exemple des Droits de l'homme considérés comme droits naturels.

En tant qu'adhérents à la doctrine des droits de l'homme, nous n'adhérons pas sans réserve à la thèse de la souveraineté du peuple. Par définition un pouvoir souverain n'est retenu par rien, il n'a au-dessus de lui ni loi ni pouvoir qui puissent l'arrêter. Pour nous le peuple n'est donc pas pleinement souverain, puisque les droits de l'homme s'imposent à lui sans procéder de lui.

Les droits de l'homme appartiennent par nature et dès la naissance à l'individu, ils sont antérieurs à la loi positive et à la cité, qui doivent simplement les défendre et les appliquer. Les souverains, quels qu'ils soient, et parmi eux le peuple, sont soumis aux droits de l'homme et tenus de les respecter : ils ne sont donc pas entièrement souverains. Et qui prétendrait soumettre les droits de l'homme au vote serait hautement suspect d'ambition tyrannique.

Enfin, certaines décisions d'opportunité politique portent sur des enjeux d'une telle gravité que certains acteurs peuvent se refuser à les soumettre aux aléas d'un vote.

Cf. le discours de Léon Blum à Tours :

« Croyez-vous qu'un vote de majorité va changer l'état de ma conscience ? Parce que tant de voix se sont prononcées pour et tant de voix contre, croyez-vous que l'état de ma raison et de mon cœur, vis-à-vis d'un problème comme celui-là, va se transformer ? Croyez-vous que des chiffres ont cette vertu ? Allons donc ! Pas un de nous ne peut le croire [...]. Un vote de majorité, je le répète, ne changera rien à un cri de conscience assez fort chez nous pour étouffer ce souci de l'unité qui nous a toujours guidé. » (Léon Blum, *Discours politiques*, Imprimerie nationale, 1997, pp. 100-101 ; Prés. Alain Bergounioux)

Ici, c'est la gravité de l'enjeu qui tranche - mais qui évalue la gravité de l'enjeu, qui, sinon, ici, Léon Blum personnellement, et, en général, l'acteur individuel : au total c'est lui qui fixe les frontières du vote, et qui fait le partage entre ce qui en relève et ce qui n'en relève pas.

## PALABRES

Y a-t-il une alternative au vote ?

Les délibérations africaines obéissent à de tout autres règles que celles du vote, et sont fondées sur des hypothèses différentes. La première de celles-ci est qu'à tout problème correspond une solution juste et une seule ; l'objet de la discussion est alors

de la trouver : non pas de l'inventer, mais de la découvrir. Les individus n'ont sur la réalité qu'un point de vue partiel ; c'est donc la confrontation des opinions qui conduit progressivement au dévoilement de la vérité. À partir du moment où celle-ci surgit, le débat s'arrête ; tout propos supplémentaire serait superflu. La solution juste, c'est celle qui est la plus favorable au bonheur de la communauté : elle doit donc rallier l'unanimité des suffrages ; dès qu'elle a été énoncée celui qui continuerait à s'y opposer révélerait par là-même qu'il préfère son intérêt particulier à l'intérêt général ; son obstination serait une preuve suffisante de ses intentions mauvaises.

Dans la pratique, chacun donne son avis ; les opinions s'échangent aussi longtemps qu'il est nécessaire, en présence du souverain ou du chef qui écoutent en silence : il leur appartient en effet de prendre la parole en dernier ; lorsqu'ils ont parlé, le débat est clos : ils sont censés avoir énoncé la solution cherchée. Bien entendu, tout l'art du roi ou du chef est de repérer le point d'équilibre de la confrontation, la thèse sur laquelle se forme le consensus le plus large possible. Il doit donc laisser la délibération se développer : toute intervention prématurée de sa part risquerait de produire une décision qui serait en fait minoritaire ; mais il ne doit pas attendre trop longtemps : c'est son intelligence qui serait alors mise en doute.

Le principe fondamental qui sous-tend cette procédure, c'est qu'il n'y a de solutions justes que celles qui préservent un maximum l'union et la cohésion de la communauté. Autrement dit, tout débat a deux enjeux : le sujet propre sur lequel il s'est engagé - et l'unité du groupe. Au regard d'un tel critère, le mécanisme du vote apparaît comme un instrument aussi hasardeux que grossier ; il accuse le clivage entre une majorité et une minorité ; il divise alors qu'il conviendrait de rassembler ; il pousse les uns à l'arrogance et à la présomption, les autres à l'humiliation et au ressentiment ; bref, quelque soit son résultat, il est ruineux pour l'unité du groupe, ce qui confirme l'hypothèse de Canetti selon laquelle il est au fond un simulacre de combat. Au contraire la procédure africaine vise à éviter les affrontements directs, toujours susceptibles de produire des ruptures. Telle est de fait l'une de ses vertus : au sortir de la délibération, personne n'a perdu la face.

Chacun connaît les objections que l'on peut faire à la palabre : elle prend du temps, et elle est inadaptée aux situations d'urgence. Est-ce à dire que la palabre ne peut intervenir que dans des sociétés qui vivent lentement, au fil des saisons et des années ? Qu'elle constitue en quelque sorte une curiosité ethnologique ? Je n'en crois rien.

En réalité, chaque fois qu'est discutée une décision dont l'application engage la mobilisation de tous, une procédure semblable à la palabre est nécessaire. Le vote peut entraîner l'acceptation de la décision, mais s'il faut obtenir non seulement l'acceptation passive mais l'intervention active du sujet, alors il faut qu'il ait le sentiment que son avis a été pris en compte. Chacun sait bien, dans l'action syndicale par exemple, que la mobilisation suppose bien davantage qu'un vote...

Comment tout cela pourrait être utilisé, à nous de l'examiner. Mais je voudrais insister sur le fait qu'il s'agit d'un problème-clé de la résurrection communiste. Nous savons bien que l'expérience soviétique a échoué sur la question du pouvoir. Si nous n'inventons pas des formes de pouvoir, des modes de gouvernements différents des formes et des modes bourgeois, alors nous serons condamnés à la répétition des mêmes impasses et des mêmes échecs.■